

BAROMÈTRE DU TRIBUNAL DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE PARIS

janvier – mars 2025

A compter du 1^{er} janvier 2025, les missions du tribunal de commerce de Paris sont étendues et il devient le **tribunal des activités économiques de Paris**.

Contentieux

Sur 12 mois glissants, l'activité au fond est contrastée avec + 8 % d'affaires nouvelles et - 1 % d'affaires clôturées. Le nombre d'ordonnances de référé et injonctions de payer reste relativement stable (+ 1 %). Les ouvertures de procédures amiables sont en nette progression avec + 66 % sur 12 mois et 26 % au premier trimestre.

Traitement des difficultés des entreprises

Le nombre d'ouvertures de procédures en matière de prévention et de traitement des difficultés des entreprises est en augmentation de 19 %, les ouvertures de procédures collectives (sauvegardes, redressements ou liquidations judiciaires) de 9 %. Cette tendance se confirme au 1^{er} trimestre avec + 23 % de procédures de prévention et + 4 % pour les procédures collectives.

Contentieux au fond

Affaires nouvelles

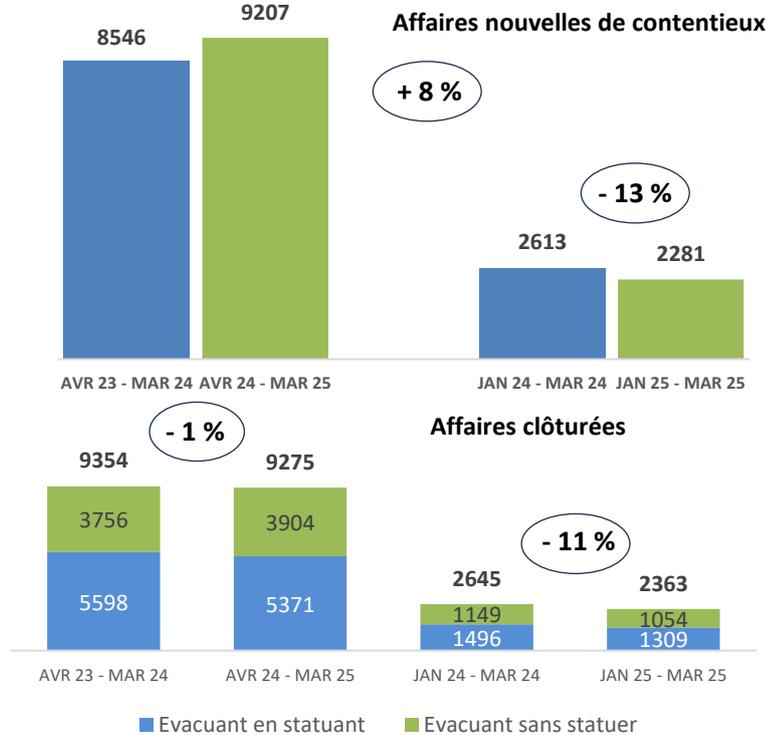
Sur les 12 derniers mois, le nombre d'affaires nouvelles introduites devant la juridiction est en augmentation de 8 % par rapport à la période précédente avec 9 207 affaires introduites contre 8 546.

Au 1^{er} trimestre 2025, ce chiffre est en baisse de 13 % par rapport au 1^{er} trimestre 2024, avec 2 281 affaires contre 2 613.

Affaires clôturées

Le nombre d'affaires clôturées sur les 12 derniers mois baisse de 1 % par rapport aux 12 mois précédents. Les jugements sur le fond représentent 60 % de ces affaires, Les radiations et désistements 23 %.

Au 1^{er} trimestre 2025, le nombre de clôtures diminue de 11 % par rapport à la même période en 2024, avec 2 363 affaires contre 2 645 au 1^{er} trimestre 2024.



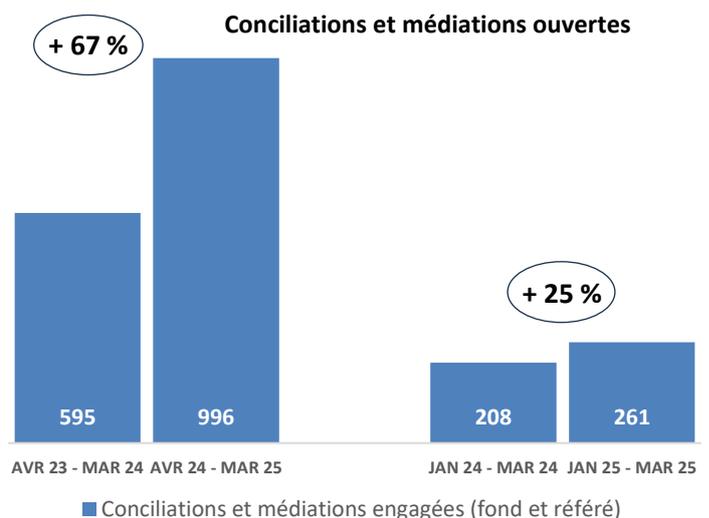
Résolutions amiables des litiges

Conciliations et médiations ouvertes

Les procédures amiables ouvertes sur les 12 derniers mois augmentent de 67 % par rapport à la période précédente.

Une hausse de 25 % est observée entre le 1^{er} trimestre 2025 et le 1^{er} trimestre 2024.

96 % de ces procédures sont engagées au fond, et 4 % en référé.



Ordonnances de Référé

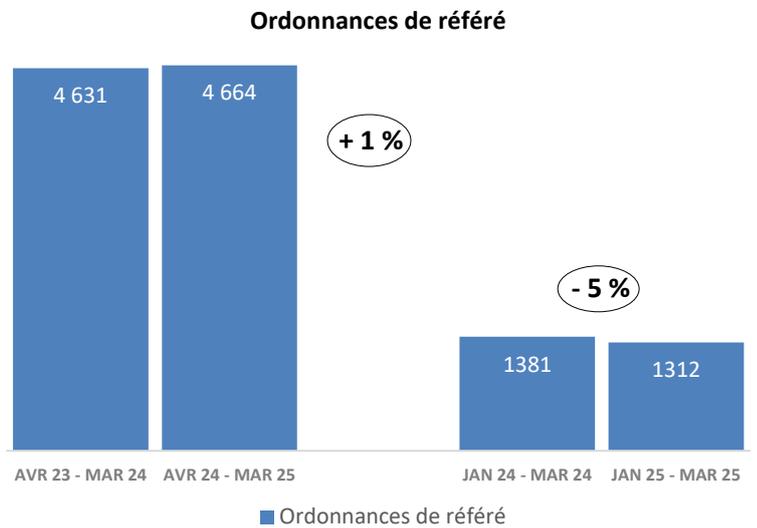
Ordonnances rendues

Le nombre d'ordonnances de référé rendues pendant les 12 derniers mois a progressé de 1 % en comparaison des 12 mois précédents avec 4 664 ordonnances rendues contre 4 631.

Ce nombre est en baisse de 5 % entre les 1^{ers} trimestres 2025 et 2024.

Délai de traitement

Sur les 12 derniers mois, 81 % des ordonnances de référé ont été disponibles dans les 10 jours ouvrés après les débats.



Injonctions de payer

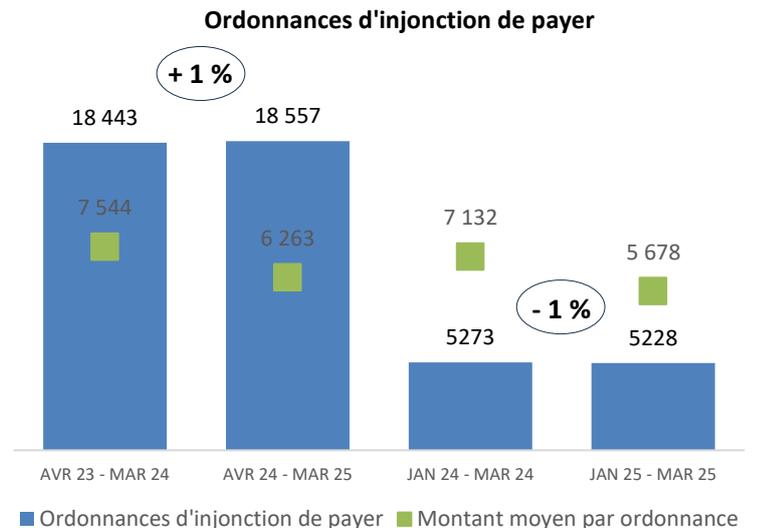
Ordonnances rendues

Le nombre d'ordonnances d'injonction de payer délivrées par le tribunal a augmenté de 1 % sur les 12 derniers mois comparés aux 12 mois précédents.

Ces demandes ont porté sur un montant de 116 M€ contre 139 M€ sur la période précédente, soit une moyenne de 6 263 € par ordonnance contre 7 544 € précédemment.

Taux d'opposition et délai de traitement

Le taux d'opposition auxdites ordonnances est de 3 % contre 4 % sur les 12 mois précédents. Le taux d'ordonnances rendues dans les 10 jours ouvrés après dépôt du dossier complet est de 98 %. Ce taux était de 86 % sur la période précédente.



Prévention des difficultés des entreprises

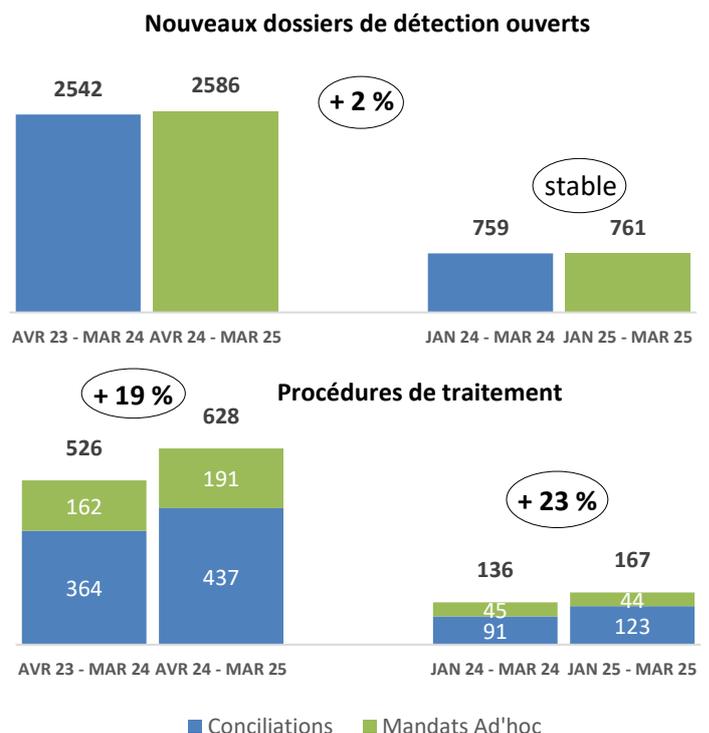
Détection des difficultés

Le nombre de dossiers ouverts d'entreprises en potentielle difficulté sur une année glissante est en augmentation de 2 % comparé à la période annuelle précédente. Il est stable sur le 1er trimestre 2025 par rapport au 1er trimestre 2024.

Traitement préventif

Les procédures de mandats ad hoc et conciliations ouvertes au cours des 12 mois écoulés sont en hausse de 19 % par rapport à période précédente. Les conciliations représentent 70 % de ces procédures.

Au cours du 1^{er} trimestre 2025, le nombre de procédures de prévention ouvertes en augmentation de 23 % par rapport au 1er trimestre en 2024.



Sauvegardes

Ouvertures

152 procédures ont été ouvertes sur 12 mois, soit 69 % de plus que lors de la période précédente. Ce chiffre augmente de 82 % au 1er trimestre 2025 par rapport au 1er trimestre 2024.

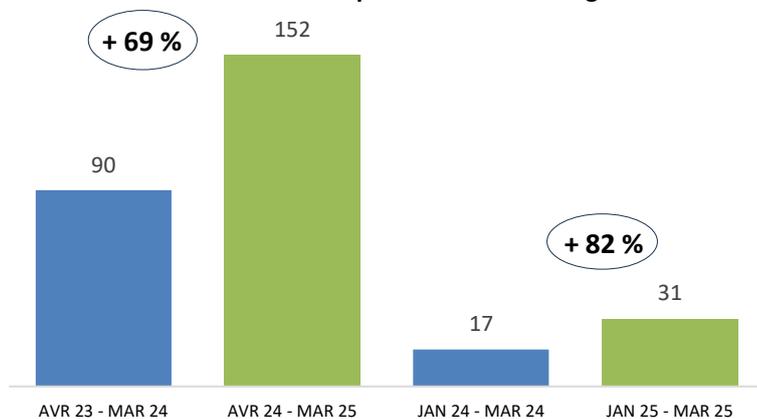
Emplois et passifs

5 943 emplois étaient concernés sur la période pour un passif global de 2 090 M€.

Délais de traitement

Le taux d'affaires appelées en chambre du conseil dans un délai de 10 jours ouvrés après le dépôt de la demande est de 51 % sur les 12 derniers mois.

Ouvertures de procédures de sauvegarde



Redressements et liquidations judiciaires

Ouvertures

Les ouvertures de redressements et liquidations judiciaires augmentent de 9 % sur une année glissante comparé à la période précédente. Au 1er trimestre 2025 ce chiffre augmente de 4 % par rapport au 1^{er} trimestre 2024.

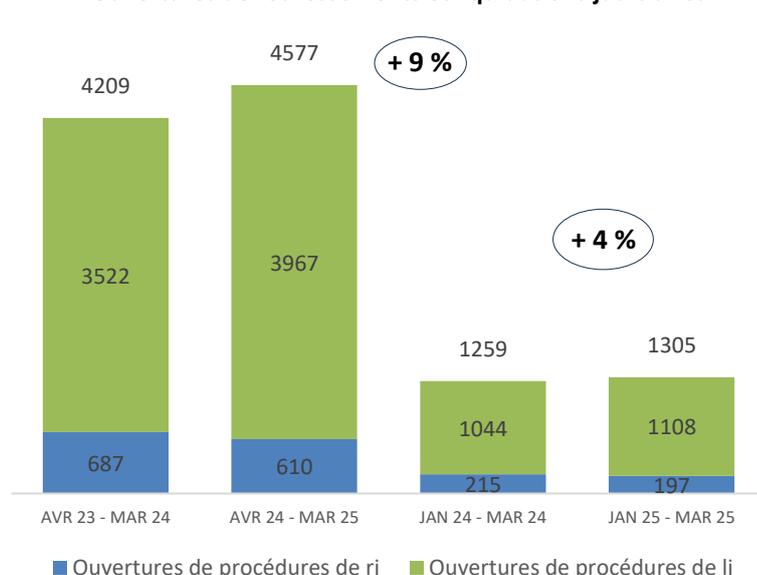
Emplois et passifs

Le nombre d'emplois concernés par ces deux procédures sur les 12 derniers mois est de 20 044 pour un passif global de 6 118 M€.

Délais de traitement

Le taux d'affaires examinées en chambre du conseil dans un délai de 10 jours ouvrés après le dépôt de la demande a été, sur les 12 derniers mois, de 79 % pour les liquidations judiciaires.

Ouvertures de redressements et liquidations judiciaires



Registre du Commerce et des Sociétés

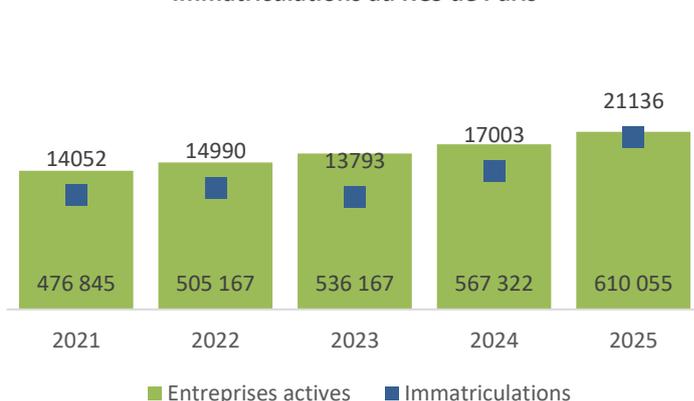
Entreprises actives

Au 31 mars 2025, le nombre d'entreprises actives (610 055) est en hausse de 7,5 % par rapport à l'année précédente avec 42 700 entreprises supplémentaires.

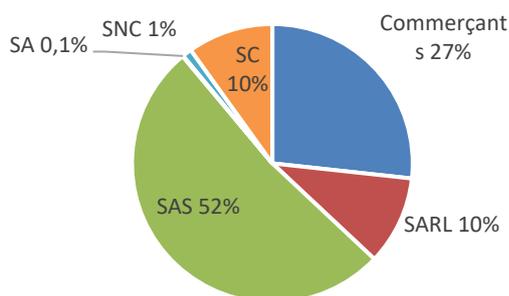
Immatriculations d'entreprises

Le RCS de Paris a enregistré l'immatriculation de 21 136 nouvelles entreprises, soit une hausse de 24 % par rapport au 1^{er} trimestre 2024.

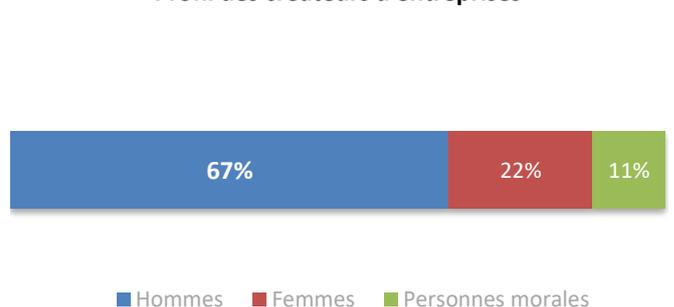
Immatriculations au RCS de Paris



Statut juridiques des entreprises immatriculées au RCS au 1er trimestres 2025

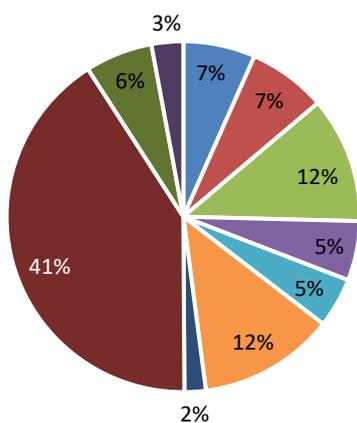


Profil des créateurs d'entreprises



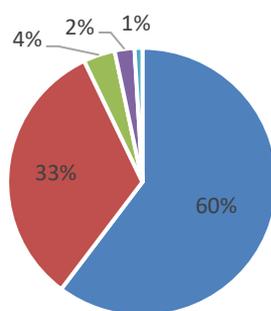
Répartition des entreprises immatriculées au RCS par secteur d'activité

- Activités financières
- Autres secteurs
- Commerce de gros et de détail
- Construction
- Hôtels et restaurants
- Immobilier
- Industrie manufacturière
- Services aux entreprises
- Services collectifs, sociaux et personnels



Répartition des entreprises actives par chiffre d'affaires

- < 350 000 €
- >= 350 000 € et < 4 M €
- >= 4 M € et < 10 M €
- <= 10 M € et < 50 M €
- >= 50 M €



Au 1^{er} janvier 2025, le tribunal de commerce de Paris est devenu, à titre expérimental pour une durée de quatre ans, **Tribunal des activités économiques** étendant ainsi sa compétence aux procédures amiables et collectives des associations, exploitants agricoles, sociétés civiles et professions libérales (hors professions du droit réglementées). Les 190 juges consulaires qui composent la juridiction parisienne sont tous issus du monde économique (anciens chefs d'entreprises, cadres dirigeants, etc.) et juristes pour la plupart.

Le tribunal des activités économiques assure trois missions principales :

1. la résolution amiable ou judiciaire des litiges ainsi que les litiges relatifs aux actes de commerce ;
2. le traitement des difficultés des entreprises : détection préventive de celles-ci, procédures de négociation confidentielles et de nature publique, pouvant aboutir à l'adoption d'un plan de continuation ou de cession, voire à la liquidation de l'entreprise ; sanctions personnelles et pécuniaires des dirigeants fautifs ;
3. le contrôle du registre du commerce et des sociétés et des registres légaux tenus par le greffe du tribunal.

Le greffier du tribunal des activités économiques est un officier public et ministériel nommé par le Garde des Sceaux. Il assure une double mission juridique et judiciaire. Structure assistant les juges du tribunal, le greffe gère l'ensemble des registres des entreprises, notamment le registre du commerce des sociétés et celui des sûretés mobilières. Il propose sur son site www.greffe-tae-paris.fr près de 350 fiches pratiques sur les formalités et démarches auprès du service public de la justice commerciale.

Accueil du greffe du lundi au vendredi 9h - 17h sur rendez-vous :



Via le site www.greffe-tae-paris.fr



01 86 86 75 75 (9h - 17h)



Directement à l'accueil du greffe via la borne prévue à cet effet



Le tribunal digital

Développé et mis au point par Infogreffe à l'initiative du Conseil National des Greffiers des Tribunaux de Commerce, **le tribunal digital** est un portail d'accès en ligne aux 141 tribunaux de commerce français via une adresse unique : <https://www.tribunaldigital.fr>

Grâce au service d'identité numérique **Monidenum**, justiciables et avocats ont la possibilité de créer gratuitement en quelques étapes une identité numérique leur permettant de saisir en ligne la juridiction commerciale, de suivre leurs affaires en temps réel et de recevoir directement les décisions rendues.